

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA – N° 01B68-23-0033

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (AAC) a besoin de collecte de données en matière de lutte antiparasitaire pour la mise à jour des profils de cultures horticoles canadiennes

Le but du présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) est d'annoncer l'intention du gouvernement d'attribuer un contrat pour ces services à :

Les Producteurs de fruits et légumes du Canada
2200, promenade Prince of Wales, bureau 102
Ottawa (Ontario)
K2E 6Z9

Toutefois, avant d'attribuer le contrat, le gouvernement donne la chance aux autres fournisseurs de démontrer qu'ils peuvent satisfaire aux exigences stipulées dans le présent préavis, en présentant un énoncé des capacités d'ici la fin du délai d'affichage de 15 jours civils.

Si d'autres fournisseurs potentiels soumettent un énoncé qui satisfait aux exigences mentionnées dans le présent PAC d'ici la fin du délai d'affichage de 15 jours civils, le gouvernement engagera un processus complet d'appel d'offres, soit par le service d'appels d'offres en ligne, soit par des moyens traditionnels, afin d'attribuer le contrat.

Si aucun autre fournisseur ne soumet, avant la date de clôture, un énoncé des capacités qui répond aux exigences établies dans le PAC, le contrat sera attribué au fournisseur présélectionné susmentionné.

Titre du projet

Collecte de données en matière de lutte antiparasitaire pour la mise à jour des profils de cultures horticoles canadiennes

Contexte

Les profils de culture sont des documents publiés en ligne qui fournissent des informations sur les pratiques culturales et la protection des cultures dans diverses productions végétales. Ces documents peuvent porter sur une culture spécifique ou sur un groupe de cultures. De portée nationale, ils recensent les lacunes en matière de lutte antiparasitaire et les problèmes auxquels sont confrontés les producteurs canadiens. Comme ce genre d'information devient désuet dans le temps, les profils de culture doivent être mis à jour régulièrement afin que les producteurs, les groupes de producteurs, les provinces, les industries et les agences gouvernementales disposent de renseignements à jour pour la prise de décisions stratégiques.

AVIS DE CHANGEMENT : Depuis 2011, le travail de mise à jour des documents se fait en continu dans des cycles de trois ans au cours desquels 21 profils de cultures horticoles sont mis à jour une fois par trois ans, soit la durée d'un contrat. À ce jour, quatre contrats consécutifs ont été attribués. Le présent contrat est renouvelé pour la réalisation d'une cinquième série de mises à jour des profils de cultures horticoles. Or, les mises à jour des documents seront désormais échelonnées sur un cycle de quatre ans, ce qui signifie que les mises à jour seront moins fréquentes. Il est donc proposé de renouveler le contrat pour une durée de quatre ans, ce qui

permettra d'équilibrer la charge de travail annuelle, d'autant plus que cinq nouvelles cultures ont été ajoutées dans deux nouveaux profils de cultures qui ont été publiés récemment.

NOUVELLE DEMANDE : La présente demande consiste à collecter des données en matière de lutte antiparasitaire et des données sur les problèmes auxquels sont confrontés les producteurs. Ces données serviront à mettre à jour 23 profils de cultures horticoles. Dans le cadre du présent contrat d'une durée de quatre ans (2023-2027), 85 dossiers de données portant sur 28 cultures seront collectés dans les principales régions productrices pour que nous puissions mettre à jour de cinq à huit profils de cultures par année et compléter la prochaine série de mises à jour de tous les profils de cultures horticoles.

Objectifs

- Collecter des données sur les organismes nuisibles aux cultures et sur les moyens de protection des cultures, tels qu'ils sont pratiqués au Canada dans 28 cultures horticoles présélectionnées (lesquelles sont décrites à l'annexe A), à l'échelle provinciale et nationale;
- Compiler les enjeux nationaux en matière de lutte antiparasitaire et de réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides pour chaque culture horticole abordée;
- Coordonner la révision effectuée par l'industrie des informations contenues à la section production de chaque profil de culture;
- Fournir les informations et les données susmentionnés au CLA-AAC dans le format exigé pour faciliter la mise à jour des 23 profils nationaux de cultures horticoles qui couvrent 28 cultures.

Portée des travaux

L'entrepreneur devra :

- coordonner la collecte de données dans les principales provinces productrices pour chacune des cinq à huit cultures horticoles qui seront traitées chaque année, tel qu'indiqué par le CLA-AAC : les cultures, les provinces productrices désignées pour chaque culture et les années de collecte de données sont indiquées à l'annexe A du présent document.
- identifier et recruter des personnes compétentes en matière de protection des cultures dans les provinces productrices désignées pour agir à titre de coordonnateur provincial de la collecte de données sur chaque culture (le CLA-AAC fournira un système ou un formulaire de collecte de données qui est adapté à chaque culture pour la collecte des données requises).
- assurer la liaison avec les coordonnateurs provinciaux pour s'assurer que :
 - des consultations soient menées dans chaque province déclarante présélectionnée auprès d'un nombre suffisant de personnes clés qui connaissent bien la culture et les moyens de protection des cultures employés.
- coordonner les ressources financières du projet pour faciliter la consultation et la collecte de données dans les provinces productrices.
- soumettre les données sur toutes les cultures et toutes les provinces désignées à la personne responsable du projet au CLA-AAC.
- désigner un représentant provincial qui sera chargé de compiler les enjeux provinciaux en matière de lutte antiparasitaire afin de fournir au coordonnateur du CLA une liste consolidée et à jour des enjeux nationaux pour chaque culture.
- recevoir du CLA-AAC les sections des profils de cultures qui portent sur la production et les envoyer à l'industrie à des fins de révision, et retourner les révisions provinciales originales au CLA.
- fournir des commentaires et formuler des recommandations pour améliorer le processus et les formulaires de collecte de données.

Calendrier et produits livrables

Calendrier : Le présent contrat d'une durée de quatre ans sera valide du 31 mai 2023 (ou du jour de la signature du contrat) au 31 mars 2027.

Produits livrables : Voir l'annexe A pour connaître les cultures comprises dans chaque groupe (1-7) et les provinces déclarantes respectives qui ont été désignées pour chaque culture.

Exercice financier 2023-2024

No	Description du produit livrable	Date limite
1	<p>Plan de travail (EF 2023-2024)</p> <ul style="list-style-type: none">• Calendrier détaillé des réunions ou des autres activités prévues pour le lancement du projet, l'identification et le recrutement des coordonnateurs provinciaux et la collecte de données dans les provinces désignées.• Approche à adopter pour la collecte de données, le recensement des enjeux en matière de lutte antiparasitaire et la révision par l'industrie des informations contenues à la section sur la production dans les profils de cultures.• Calendrier proposé pour la soumission tout au long de l'année des données, des enjeux nationaux en matière de lutte antiparasitaire et des mises à jour des informations à la section sur la production dans les profils des cultures.	30 juin 2023 ou dans les 30 jours suivant l'attribution du contrat
2	<p>Groupe 1 des formulaires de collecte de données remplis qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">• les comptes rendus des réunions, des activités et des participants présents (p. ex., réunion de lancement, appel national pour le recensement des enjeux) et les coordonnées des personnes-ressources, dont les coordonnateurs provinciaux et les personnes clés qui fournissent des données sur l'apparition et la gestion des maladies, des insectes et des mauvaises herbes et sur les enjeux en matière de lutte antiparasitaire dans chaque province.• les formulaires de collecte de données remplis (neuf dossiers complets et deux dossiers partiels). Un dossier complet comprend des formulaires sur la présence d'organismes nuisibles, des formulaires sur les enjeux en matière de lutte antiparasitaire et des formulaires sur les moyens employés dans le cadre de la stratégie de lutte intégrée. Un dossier partiel comprend des formulaires sur la présence d'organismes nuisibles et des formulaires sur les enjeux en matière de lutte antiparasitaire. Les dossiers doivent être envoyés à la boîte de réception des profils de cultures du CLA. <p>Groupe 1 Rapport final</p> <ul style="list-style-type: none">• Un seul document qui présente les enjeux nationaux en matière de lutte antiparasitaire qui ont été mis à jour et compilés par culture et qui tient compte des enjeux et des lacunes de lutte antiparasitaire qui ont été rapportés par toutes les provinces déclarantes.• Il fournit des informations à jour sur les pratiques culturelles de chaque province déclarante pour les cultures comprises dans le groupe 1.• Les enquêtes d'évaluation du projet qui ont été complétées par chaque coordonnateur provincial.	30 nov. 2023
3	<p>Groupe 2 des formulaires de collecte de données remplis qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les comptes rendus des réunions, des activités et des participants présents (p. ex., réunion de lancement, appel national pour le recensement des enjeux) et les coordonnées des personnes-ressources, dont les coordonnateurs provinciaux et les personnes clés qui fournissent des données sur l'apparition et la gestion des maladies, des insectes et des mauvaises herbes et sur les enjeux en matière de lutte antiparasitaire dans chaque province.	31 janv. 2024

	<ul style="list-style-type: none"> les formulaires de collecte de données remplis (neuf dossiers complets et trois dossiers partiels). Un dossier complet comprend des formulaires sur la présence d'organismes nuisibles, des formulaires sur les enjeux en matière de lutte antiparasitaire et des formulaires sur les moyens employés dans le cadre de la stratégie de lutte intégrée. Un dossier partiel comprend des formulaires sur la présence d'organismes nuisibles et des formulaires sur les enjeux en matière de lutte antiparasitaire. Les dossiers doivent être envoyés à la boîte de réception des profils de cultures du CLA. 	
--	--	--

EF 2024-2025

No	Description du produit livrable	Date limite
1	<p>Groupe 2 Rapport final</p> <ul style="list-style-type: none"> Un seul document qui présente les enjeux nationaux en matière de lutte antiparasitaire qui ont été mis à jour et compilés par culture et qui tient compte des enjeux et des lacunes de lutte antiparasitaire qui ont été rapportés par toutes les provinces déclarantes. Il fournit des informations à jour sur les pratiques culturelles de chaque province déclarante pour les cultures comprises dans le groupe 2. Les enquêtes d'évaluation du projet qui ont été complétées par chaque coordonnateur provincial. 	30 avril 2024
2	<p>Plan de travail (EF 2024-2025)</p> <ul style="list-style-type: none"> Calendrier détaillé des réunions ou des autres activités prévues pour le lancement du projet, l'identification et le recrutement des coordonnateurs provinciaux et la collecte de données dans les provinces désignées. L'approche à adopter pour la collecte de données, le recensement des enjeux en matière de lutte antiparasitaire et la révision par l'industrie des informations contenues à la section sur la production dans les profils de cultures. Calendrier proposé pour la soumission tout au long de l'année des données, des enjeux nationaux en matière de lutte antiparasitaire et des mises à jour des informations à la section sur la production dans les profils des cultures. 	30 avril 2024
3	<p>Groupe 3 des formulaires de collecte de données remplis qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les comptes rendus des réunions, des activités et des participants présents (p. ex., réunion de lancement, appel national pour le recensement des enjeux) et les coordonnées des personnes-ressources, dont les coordonnateurs provinciaux et les personnes clés qui fournissent des données sur l'apparition et la gestion des maladies, des insectes et des mauvaises herbes et sur les enjeux en matière de lutte antiparasitaire dans chaque province. les formulaires de collecte de données remplis (dix dossiers complets et un dossier partiel). Un dossier complet comprend des formulaires sur la présence d'organismes nuisibles, des formulaires sur les enjeux en matière de lutte antiparasitaire et des formulaires sur les moyens employés dans le cadre de la stratégie de lutte intégrée. Un dossier partiel comprend des formulaires sur la présence d'organismes nuisibles et des formulaires sur les enjeux en matière de lutte antiparasitaire. Les dossiers doivent être envoyés à la boîte de réception des profils de cultures du CLA. <p>Groupe 3 Rapport final</p> <ul style="list-style-type: none"> Un seul document qui présente les enjeux nationaux en matière de lutte antiparasitaire qui ont été mis à jour et compilés par culture et qui tient compte des enjeux et des lacunes de lutte antiparasitaire qui ont été rapportés par toutes les provinces déclarantes. 	30 nov. 2024

	<ul style="list-style-type: none"> Il fournit des informations à jour sur les pratiques culturelles de chaque province déclarante pour les cultures comprises dans le groupe 3. Les enquêtes d'évaluation du projet qui ont été complétées par chaque coordonnateur provincial. 	
4	<p>Groupe 4 des formulaires de collecte de données remplis qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> les comptes rendus des réunions, des activités et des participants présents (p. ex., réunion de lancement, appel national pour le recensement des enjeux) et les coordonnées des personnes-ressources, dont les coordonnateurs provinciaux et les personnes clés qui fournissent des données sur l'apparition et la gestion des maladies, des insectes et des mauvaises herbes et sur les enjeux en matière de lutte antiparasitaire dans chaque province. les formulaires de collecte de données remplis (huit dossiers complets et cinq dossiers partiels). Un dossier complet comprend des formulaires sur la présence d'organismes nuisibles, des formulaires sur les enjeux en matière de lutte antiparasitaire et des formulaires sur les moyens employés dans le cadre de la stratégie de lutte intégrée. Un dossier partiel comprend des formulaires sur la présence d'organismes nuisibles et des formulaires sur les enjeux en matière de lutte antiparasitaire. Les dossiers doivent être envoyés à la boîte de réception des profils de cultures du CLA. 	31 janv. 2025

EF 2025-2026

No	Description du produit livrable	Date limite
1	<p>Groupe 4 Rapport final</p> <ul style="list-style-type: none"> Un seul document sur les enjeux nationaux en matière de lutte antiparasitaire qui ont été mis à jour et compilés par culture et qui tient compte des enjeux et des lacunes de lutte antiparasitaire qui ont été rapportés par toutes les provinces déclarantes. Il fournit des informations à jour sur les pratiques culturelles de chaque province déclarante pour les cultures comprises dans le groupe 4. Les enquêtes d'évaluation du projet qui ont été complétées par chaque coordonnateur provincial. 	29 avril 2025
2	<p>Plan de travail (EF 2025-2026)</p> <ul style="list-style-type: none"> Calendrier détaillé des réunions ou des autres activités prévues pour le lancement du projet, l'identification et le recrutement des coordonnateurs provinciaux et la collecte de données dans les provinces désignées. Approche à adopter pour la collecte de données, le recensement des enjeux en matière de lutte antiparasitaire et la révision par l'industrie des informations contenues à la section sur la production dans les profils de cultures. Calendrier proposé pour la soumission tout au long de l'année des données, des enjeux nationaux en matière de lutte antiparasitaire et des mises à jour des informations à la section sur la production dans les profils des cultures. 	29 avril 2025
3	<p>Groupe 5 des formulaires de collecte de données remplis qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> les comptes rendus des réunions, des activités et des participants présents (p. ex., réunion de lancement, appel national pour le recensement des enjeux) et les coordonnées des personnes-ressources, dont les coordonnateurs provinciaux et les personnes clés qui fournissent des données sur l'apparition et la gestion des maladies, des insectes et des mauvaises herbes et sur les enjeux en matière de lutte antiparasitaire dans chaque province. les formulaires de collecte de données remplis (neuf dossiers complets et trois dossiers partiels). Un dossier complet comprend des formulaires sur la présence d'organismes nuisibles, des formulaires sur les enjeux en matière de lutte antiparasitaire et des formulaires sur les moyens employés dans le cadre 	30 nov. 2025

	<p>de la stratégie de lutte intégrée. Un dossier partiel comprend des formulaires sur la présence d'organismes nuisibles et des formulaires sur les enjeux en matière de lutte antiparasitaire. Les dossiers doivent être envoyés à la boîte de réception des profils de cultures du CLA.</p> <p>Groupe 5 Rapport final</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un seul document sur les enjeux nationaux en matière de lutte antiparasitaire qui ont été mis à jour et compilés par culture et qui tient compte des enjeux et des lacunes de lutte antiparasitaire qui ont été rapportés par toutes les provinces déclarantes. • Il fournit des informations à jour sur les pratiques culturelles de chaque province déclarante pour les cultures comprises dans le groupe 5. • Les enquêtes d'évaluation du projet (processus et outils) qui ont été complétées par chaque coordonnateur provincial. 	
4	<p>Groupe 6 des formulaires de collecte de données remplis qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les comptes rendus des réunions, des activités et des participants présents (p. ex., réunion de lancement, appel national pour le recensement des enjeux) et les coordonnées des personnes-ressources, dont les coordonnateurs provinciaux et les personnes clés qui fournissent des données sur l'apparition et la gestion des maladies, des insectes et des mauvaises herbes et sur les enjeux en matière de lutte antiparasitaire dans chaque province. • les formulaires de collecte de données remplis (dix dossiers complets et deux dossiers partiels). Un dossier complet comprend des formulaires sur la présence d'organismes nuisibles, des formulaires sur les enjeux en matière de lutte antiparasitaire et des formulaires sur les moyens employés dans le cadre de la stratégie de lutte intégrée. Un dossier partiel comprend des formulaires sur la présence d'organismes nuisibles et des formulaires sur les enjeux en matière de lutte antiparasitaire. Les dossiers doivent être envoyés à la boîte de réception des profils de cultures du CLA. 	31 janv. 2026

EF 2026-2027

No	Description du produit livrable	Date limite
1	<p>Groupe 6 Rapport final</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un seul document qui présente les enjeux nationaux en matière de lutte antiparasitaire qui ont été mis à jour et compilés par culture et qui tient compte des enjeux et des lacunes de lutte antiparasitaire qui ont été rapportés par toutes les provinces déclarantes. • Il fournit des informations à jour sur les pratiques culturelles de chaque province déclarante pour les cultures comprises dans le groupe 6. • Les enquêtes d'évaluation du projet qui ont été complétées par chaque coordonnateur provincial. 	29 avril 2026
2	<p>Plan de travail (EF 2026-2027)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier détaillé des réunions ou des autres activités prévues pour le lancement du projet, l'identification et le recrutement des coordonnateurs provinciaux et la collecte de données dans les provinces désignées. • Approche à adopter pour la collecte de données, le recensement des enjeux en matière de lutte antiparasitaire et la révision par l'industrie des informations contenues à la section sur la production dans les profils de cultures. • Calendrier proposé pour la soumission tout au long de l'année des données, des enjeux nationaux en matière de lutte antiparasitaire et des mises à jour des informations à la section sur la production dans les profils des cultures. 	29 avril 2026

3	<p><u>Groupe 7 des formulaires de collecte de données remplis qui comprend :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • les comptes rendus des réunions, des activités et des participants présents (p. ex., réunion de lancement, appel national pour le recensement des enjeux) et les coordonnées des personnes-ressources, dont les coordonnateurs provinciaux et les personnes clés qui fournissent des données sur l'apparition et la gestion des maladies, des insectes et des mauvaises herbes et sur les enjeux en matière de lutte antiparasitaire dans chaque province. • les formulaires de collecte de données remplis (dix dossiers complets et quatre dossiers partiels). Un dossier complet comprend des formulaires sur la présence d'organismes nuisibles, des formulaires sur les enjeux en matière de lutte antiparasitaire et des formulaires sur les moyens employés dans le cadre de la stratégie de lutte intégrée. Un dossier partiel comprend des formulaires sur la présence d'organismes nuisibles et des formulaires sur les enjeux en matière de lutte antiparasitaire. Les dossiers doivent être envoyés à la boîte de réception des profils de cultures du CLA. <p><u>Groupe 7 Rapport final</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un seul document qui présente les enjeux nationaux en matière de lutte antiparasitaire qui ont été mis à jour et compilés par culture et qui tient compte des enjeux et des lacunes de lutte antiparasitaire qui ont été rapportés par toutes les provinces déclarantes. • Il fournit des informations à jour sur les pratiques culturales de chaque province déclarante pour les cultures comprises dans le groupe 7. • Les enquêtes d'évaluation du projet qui ont été complétées par chaque coordonnateur provincial. 	10 mars 2027
---	---	--------------

Résultats finaux du projet

1. Obtention de données sur les organismes nuisibles aux cultures et sur la protection des cultures. Les données obtenues dans les régions horticoles canadiennes serviront à mettre à jour les profils nationaux de cultures horticoles
2. Mise à jour des enjeux nationaux en matière de lutte antiparasitaire pour chaque culture
3. Révision et mise à jour du texte sur les pratiques culturales employées à l'échelle nationale dans les productions végétales abordées
4. Commentaires sur le processus et les formulaires de collecte de données

Qualifications essentielles minimales

Afin de satisfaire aux exigences du présent contrat, le fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il est en mesure de respecter les conditions susmentionnées.

Exception au règlement du gouvernement du Canada

L'article 6 de la partie 10.2.1 du *Règlement sur les marchés de l'État* du Conseil du Trésor prévoit quatre exceptions permettant à l'autorité contractante de se soustraire à l'obligation de lancer des appels d'offres. L'exception liée au présent PAC est la suivante :

d. « le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise. »

Dispositions justifiant l'appel d'offres limité selon les accords commerciaux

L'Accord de libre-échange nord-américain, l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce et l'Accord sur le commerce intérieur permettent à l'autorité contractante de se soustraire à l'obligation de lancer un appel d'offres selon la condition suivante :

b) « lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant »

Justification du choix du fournisseur présélectionné

Il s'agit de travaux réguliers effectués en continu. En 2011, 2014, 2017 et 2020, AAC a attribué des contrats aux Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) [anciennement le Conseil canadien de l'horticulture (CCH)], par préavis d'adjudication de contrat (PAC), afin que cette organisation collecte des ensembles de données en matière de lutte antiparasitaire sur 24 cultures du secteur horticole. Ces données ont servi à mettre à jour 21 profils de culture nationaux. Le nouveau contrat concerne la collecte d'ensembles de données en matière de lutte antiparasitaire pour ces mêmes 24 cultures horticoles, en plus de deux nouveaux profils de culture récemment ajoutés qui portent sur cinq nouvelles cultures. Ces ensembles de données serviront au prochain cycle de mises à jour des 23 profils de culture nationaux (autrefois au nombre de 21).

Les PFLC sont la seule organisation du genre qui puisse fournir les connexions et les informations de portée nationale qui sont nécessaires au projet. Les PFLC sont considérés comme une source d'informations objective qui fait autorité dans l'industrie horticole canadienne. L'organisation est particulièrement bien placée pour faciliter les discussions nécessaires à la collecte des informations nécessaires dans les diverses productions végétales pratiquées au Canada. C'est une organisation nationale centrale à but non lucratif regroupant des organisations provinciales et régionales de producteurs horticoles de partout au Canada qui a un plein accès à leurs réseaux et expertises respectives (120 organisations provinciales et régionales de productions horticoles qui représentent plus de 20 000 producteurs).

Ainsi, du fait de leur position unique, les PFLC peuvent assurer la liaison avec tous les sous-secteurs de l'industrie horticole pour la collecte des informations nécessaires sur les organismes nuisibles pour le compte du Centre de lutte antiparasitaire d'AAC. De plus, les PFLC ont un groupe de membres dévoués qui se réunit annuellement sous les auspices du Comité consultatif pour la protection des cultures pour discuter des stratégies de lutte, des programmes et des besoins des producteurs en matière de protection des cultures. Ce groupe est une source d'informations inestimables pour s'assurer que les profils des cultures reflètent bien le paysage horticole canadien.

Les PFLC possèdent la crédibilité nécessaire pour faciliter des consultations avec l'industrie et, à son tour, compiler et articuler les enjeux nationaux de lutte antiparasitaire, en tenant compte des enjeux soulevés à l'échelle provinciale ou régionale. En outre, les PFLC possèdent des connaissances approfondies de la nature des données requises et une expérience avérée qui permettent à cette organisation d'offrir les services requis d'une manière efficace et rapide, et ce, avec une courbe d'apprentissage minimale.

Grâce à leurs réseaux déjà établis, les PFLC pourront réaliser efficacement le travail requis en recrutant des intervenants compétents dans chaque province, ce qui fera économiser des mois de coûts et de temps de projet. Il n'existe pas d'autres fournisseurs capables d'accomplir ce travail. Dans l'éventualité où les PFLC ne se verraient pas attribuer ce contrat ou ne seraient plus

capables d'offrir ce service, le CLA se verrait dans l'obligation de préparer et de gérer des contrats avec plus de 50 consultants pour la période couverte par le présent contrat, une tâche impossible à gérer dans le contexte des ressources actuelles.

Durée du contrat

Date de début : 31 mai 2023 (ou à partir de la date d'attribution du contrat)

Date de fin : Le 31 mars 2027

Le contrat sera attribué pour une durée de quatre ans.

Estimation des coûts

Sous réserve du respect des modalités du présent contrat et de l'exécution satisfaisante des travaux mentionnés ci-dessus (fournir 85 dossiers complets et 20 dossiers partiels), AAC versera à l'entrepreneur une somme qui n'excédera pas **316 770 \$CA** (plus les taxes applicables).

Calendrier et modalités de paiement

EF 2023-2024 : 65 021 \$
EF 2024-2025 : 85 340 \$
EF 2025-2026 : 86 290 \$
EF 2026-2027 : 80 119 \$

Chargé de projet

Hayley Brackenridge
Coordonnatrice des profils de cultures, Programme de lutte antiparasitaire – Centre de la lutte antiparasitaire
Agriculture et Agroalimentaire Canada
1 CHEMIN AIRPORT CP 1030
SWIFT CURRENT SK S9H 3X2
Tél. : (639) 541-0838
Adresse électronique : hayley.brackenridge@agr.gc.ca

Autorité contractante

Kyle Harrington
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Section de la passation des contrats de services professionnels
1341, chemin Baseline
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Courriel : kyle.harrington@agr.gc.ca

Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui s'estiment pleinement qualifiés et prêts à répondre aux exigences spécifiées peuvent envoyer un énoncé écrit de leurs capacités à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent avis avant la date de clôture.

L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

Date et heure limites de présentation des énoncés de capacités : **14 Aout 2023 à 12 :00 PM** .
Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être envoyés par courriel à l'adresse suivante :

Courriel : kyle.harrington@agr.gc.ca

Numéro de la demande : PAC n° 01B68-23-0033

L'énoncé de capacités doit être envoyé d'ici la date de clôture. Les énoncés de capacités reçus d'ici la date de clôture seront pris en considération dans le seul but de déterminer s'il y a lieu de procéder à un appel d'offres plus poussé. L'information fournie sera utilisée par l'État aux seules fins d'évaluation technique pour déterminer si un autre appel d'offres s'avère nécessaire. Les fournisseurs qui auront soumis un énoncé de capacités seront avisés par écrit de la décision prise par AAC d'attribuer un contrat sans appel d'offres additionnel.

Si vous avez des questions concernant ce préavis, veuillez vous adresser à l'agent des contrats désigné plus haut en mentionnant le numéro d'appel d'offres d'AAC (01B68-23-0033) et la date de clôture du PAC.

L'État se réserve le droit de négocier les conditions de tout marché avec les fournisseurs. Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.